

- Programme de formation - HABILITATIONS ELECTRIQUES pour Travaux d'ordre NON électrique

B0 - H0 - H0V

PUBLIC : Toute personne n'ayant pas ou peu de notions de base en électricité et pouvant être exposée à un risque électrique au voisinage d'installations.	Durée : 1 jour 7 heures	Participants 8 personnes maximum
--	--------------------------------------	---

CONTEXTE REGLEMENTAIRE :

- **Décret 2010-1118 du 22/09/10** - Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.
- **Norme NF C 18-510 et INRS ED6127** sur les prescriptions de sécurité électrique

Niveau de connaissances préalable requis :

- Aucune connaissance en électricité n'est demandée.
- Aptitude médicale

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

A l'issue de la formation, les personnes doivent :

- ✓ connaître les dangers de l'électricité et être capables d'identifier et d'analyser le risque électrique ;
- ✓ connaître les prescriptions et procédés de prévention du risque électrique et savoir les mettre en œuvre ;
- ✓ être capables de mettre en application les mesures de prévention adaptées pour prévenir le risque électrique sur les ouvrages ou les installations concernées, ou dans leur environnement ;
- ✓ savoir intégrer la prévention dans la préparation du travail pour les personnes qui en ont la charge ;
- ✓ être informées de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

CONTENU DE LA FORMATION :

■ Module Tronc Commun 1 :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc. • Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.). • Les noms et les limites des différents domaines de tension. • Les zones d'environnement et donner leurs limites. • Le principe d'une habilitation. • La définition des symboles d'habilitation. | <ul style="list-style-type: none"> • Les prescriptions associées aux zones de travail. • Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.). • Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement. • La conduite à tenir en cas d'accident corporel • La conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique |
|--|--|

■ Module Exécutants de travaux d'ordre non électrique (B0, H0, H0V) :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs concernés par les travaux. • Les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (Autorisation et interdits, zone de travail, etc.) : - Repérer la zone de travail qui lui a été définie. | <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les prescriptions. - Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée. |
|---|---|

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Projection d'un diaporama animé. Délivrance d'un support de cours à chaque participant.
Pratique sur les installations utilisées dans l'entreprise, ou représentatives.

METHODES PEDAGOGIQUES

Exposé théorique, exercices participatifs, échanges entre les participants.
Exercices pratiques : mises en situations pratiques et simulations de situation de travail.

ADAPTATION AU PUBLIC

Nos méthodes pédagogiques permettent, dans la limite des prérequis, de s'adapter et d'individualiser les enseignements.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Formateurs ayant une formation d'électricien ou électronicien, avec plusieurs années de pratique professionnelle et d'expérience en animation de stage.

ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

L'encadrement de la formation (planification, suivi en cours de réalisation, suivi qualitatif post formation) sera effectué par le responsable pédagogique et technique de l'organisme.

EVALUATION ET SUIVI PEDAGOGIQUE

Théorie : Test écrit sous forme de QCM. Pratique : Mises en situation notées.

SANCTION PEDAGOGIQUE

Délivrance à l'employeur des attestations de formation nominatives, copie de la feuille de présence, copie de l'avis après formation, et des titres d'habilitations (selon recommandations NF C 18-510).

VALIDITE

La périodicité recommandée est de 3 ans.





- Programme de formation – HABILITATIONS ELECTRIQUES pour Travaux d'ordre NON électrique

H0V - BS - BE Manœuvre

PUBLIC : Toute personne n'ayant pas ou peu de notions de base en électricité, pouvant être exposée à un risque électrique au voisinage d'installations et devant manœuvrer, mettre hors ou sous tension un équipement électrique, ou une installation BT.	Durée : 2 jours, 14 heures	Participants 8 personnes maximum.
--	---	--

CONTEXTE REGLEMENTAIRE :

- **Décret 2010-1118 du 22/09/10** - Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.
- **Norme NF C 18-510 et INRS ED6127** sur les prescriptions de sécurité électrique

Niveau de connaissances préalable requis :

- Le stagiaire doit posséder une connaissance des règles élémentaires de l'électricité et connaître les techniques de remplacement et raccordement sur les installations et matériels sur lesquels il doit intervenir.
- Aptitude médicale aux opérations confiées.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

A l'issue de la formation, les personnes doivent :

- ✓ connaître les dangers de l'électricité et être capables d'identifier et d'analyser le risque électrique ;
- ✓ connaître les prescriptions et procédés de prévention du risque électrique et savoir les mettre en œuvre ;
- ✓ être capables de mettre en application les mesures de prévention adaptées pour prévenir le risque électrique sur les ouvrages ou les installations concernées, ou dans leur environnement ;
- ✓ savoir intégrer la prévention dans la préparation du travail pour les personnes qui en ont la charge ;
- ✓ être informées de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

CONTENU DE LA FORMATION :

■ Module Tronc Commun 1 :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc. • Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.). • Les noms et les limites des différents domaines de tension. • Les zones d'environnement et donner leurs limites. • Le principe d'une habilitation. • La définition des symboles d'habilitation. | <ul style="list-style-type: none"> • Les prescriptions associées aux zones de travail. • Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.). • Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement. • La conduite à tenir en cas d'accident corporel • La conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique |
|--|--|

■ Module Exécutant de travaux d'ordre non électrique (B0, H0, H0V) :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs concernés par les travaux. • Les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (Autorisation et interdits, zone de travail, etc.) : <ul style="list-style-type: none"> - Repérer la zone de travail qui lui a été définie. - Faire appliquer les instructions de sécurité. | <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique. - Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée. |
|--|--|





■ Module Intervention BT de remplacement et raccordement (BS) :

- Les limites de l'habilitation BS (Autorisation et interdits, etc.).
- Les informations à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique.
- Les fonctions des matériels électriques des domaines de tension BT et TBT.
- Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Les séquences de la mise en sécurité d'un circuit.
- Les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT.
- Le contenu des documents applicables dans le cadre

des interventions BT élémentaires (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).

- La procédure de remplacement : *Préparer organiser et mettre en œuvre les mesures de prévention lors d'une intervention BT de remplacement, d'un fusible, d'une lampe ou d'un accessoire.*
- La procédure de raccordement : *Préparer, organiser et mettre en œuvre les mesures de prévention lors d'une intervention BT de raccordement hors tension. Analyser les risques préalablement à chaque situation de travail. Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.*

■ Module Manœuvres en basse tension (BE Manœuvre) :

- Les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement.
- Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Les limites de l'habilitation BE manœuvre (autorisation et interdits, etc.).
- Les informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique ou au chargé de consignation : *identifier le chargé d'exploitation*

électrique ou le chargé de consignation et échanger les informations nécessaires, respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation, rendre compte de son activité.

- *Énoncer les instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres : respecter et faire respecter les instructions de sécurité, analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.*

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Projection d'un diaporama animé. Délivrance d'un support de cours à chaque participant.
Pratique sur les installations utilisées dans l'entreprise, ou représentatives.

METHODES PEDAGOGIQUES

Exposé théorique, exercices participatifs, échanges entre les participants.
Exercices pratiques : mises en situations pratiques et simulations de situation de travail.

ADAPTATION AU PUBLIC

Nos méthodes pédagogiques permettent, dans la limite des prérequis, de s'adapter et d'individualiser les enseignements.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Formateurs ayant une formation d'électricien ou électronicien, avec plus de 3 ans de pratique professionnelle et plusieurs années d'expérience en animation de stage.

ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

L'encadrement de la formation (planification, suivi en cours de réalisation, suivi qualitatif post formation) sera effectué par le responsable pédagogique et technique de l'organisme.

EVALUATION ET SUIVI PEDAGOGIQUE

Théorie : Examen écrit sous forme de QCM. Pratique : Mises en situation notées.

SANCTION PEDAGOGIQUE

Délivrance à l'employeur des attestations de formation nominatives, copie de la feuille de présence, copie de l'avis après formation, et des titres d'habilitations (selon recommandations NF C 18-510).

VALIDITE

La périodicité recommandée est de 3 ans.

